

Conformément aux dispositions du Décret n°2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de mai 2014, par les sociétés ayant fait approuver par les assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché. Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées.

Sociétés	Addoha	BCP	BMCI	Maroc Telecom	
				Casablanca	Paris
<b>Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité</b>					
Date de démarrage du programme	28/03/2014	05/06/2013	19/05/2014	05/05/2014	
Date d'échéance du programme	25/09/2015	04/12/2014	18/05/2015	04/11/2015	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (part du capital)	3 225 571 1%	8 657 096 5%	132 788 1%	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat (DH)	80	231	1 030	135 dhs	12,02 € *
Cours minimum de vente (DH)	45	171	6 80	70 dhs	6,23 € *
<b>Réalisation du programme de rachat / Contrat de liquidité</b>					
Nombre d'actions détenues au début du mois de mai (Part du capital)	2 723 024	0	50 444	73 000	189 235
	0,84%	0,00%	0,38%	262 235 0,030%	
Nombre total d'actions achetées au mois de mai dans le cadre du PR' et du CL"	-	800	-	<b>42 237</b> (dont 27 344 dans le cadre du CL)	39 066
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	189	-	99,97	8,73 €
Nombre total d'actions cédées au mois de mai dans le cadre du PR et du CL	-	-	-	<b>97 987</b> (dont 23 844 dans le cadre du CL)	75 224
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	-	100,38	8,93 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois de mai (Part du capital)	2 723 024	800	50 444	17 250	153 077
	0,84%	0,0004%	0,38%	170 327 0,019%	

\* Cours virement BAM fin du mois de mai 2014 : 1€ = 11,22 MAD.

' PR : Programme de rachat

" CL : Contrat de liquidité

Conformément aux dispositions du Décret n°2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de mai 2014, par les sociétés ayant fait approuver par les assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché. Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées.

Sociétés	Salafin	Samir	Stokvis Nord Afrique	SNEP
<b>Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité</b>				
Date de démarrage du programme	29/09/2013	17/01/2013	17/09/2013	01/03/2013
Date d'échéance du programme	16/03/2015	16/07/2014	16/03/2015	29/08/2014
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat	119 724	594 983	459 758 soit 5%	180 000
	5%	5%	(Dont max 20% contrat de liquidité)	7,5%
Cours maximum d'achat (DH)	750	550	50	275
Cours minimum de vente (DH)	450	320	30	175
<b>Réalisation du programme de rachat / Contrat de liquidité</b>				
Nombre d'actions détenues au début du mois de mai (%)	3 800	158 141	295 744	120 000
	0,159%	1,33%	3,22%	5,00%
Nombre total d'actions achetées au mois de mai dans le cadre du PR et du CL	2	-	1 902 (dont 0 dans le cadre du CL)	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	587,50	-	37,85	-
Nombre total d'actions cédées au mois de mai dans le cadre du PR et du CL	1	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	580,00	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois de mai (Part du capital)	3 801	158 141	297 646	120 000
	0,159%	1,33%	3,23%	5,00%

**Contact CDVM :**

E-mail : [information\\_financiere@cdivm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdivm.gov.ma)